PUBLIÉ LE 31/07/2023

Décision n° 2023-112 du 27/07/2023 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Maladies infectieuses et émergentes » de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-111 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « maladies infectieuses et émergentes » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ;

Décide

Article 1er
Sont nommés membres du comité scientifique permanent « maladies infectieuses et émergentes » pour une durée de quatre ans à compter de la date de la présente décision :

- Madame BARON (Caroline)
- Madame CAZORLA (Céline)
- Madame DE CASTRO (Nathalie)
- Monsieur DUVIGNAUD (Alexandre)
- Madame GAUDY-GRAFFIN (Catherine)
- Madame GERA DENIS-PETIT (Stuti)
- Madame GUEUDIN (Marie)
- Madame IMBERT (Christine)
- Monsieur JAUREGUIBERRY (Stéphane)
- Madame LAUNAY (Elise)
- Monsieur LEMAITRE (Florian)
- Madame LIPSZYC (Lorène)
- Monsieur MAROT (Stéphane)
- Monsieur PARIS (Luc)
- Monsieur PAYAN (Christopher)
- Madame RUFFIER D'EPENOUX (Louise)
- Madame VALNET RABIER (Marie-Blanche)

En qualité de représentants des associations agréées des usagers du système de santé :

- Monsieur BARTOLI (Marc-Antoine), Association ACT UP - Paris
- Monsieur MARDUEL (Georges), Association UFC Que choisir

Article 2
Le Directeur médical médicaments 2 est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'ANSM

Fait le 27 juillet 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale